

# COMPOSITION DES JURYS Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Année universitaire 2023-2024

## Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2023 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

## **ARRETE**

#### Article 1:

Le jury de la Licence Professionnelle Commerce et Distribution parcours DistriSup Management est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024

Président(e): Jean-François Notebaert

Membres:

Blandine Anteblian Hervé Cheillan Jean-Marc Joyeux

### Article 2:

Le directeur de l'IAE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 25/10/2023

Le Directeur de l'IAE Samuel MERCIER